

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- la Fédération française des échecs
représentée par son président, Monsieur Stéphane ESCAFRE
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 206 534 00066**

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 30 000 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2016 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 30 000 €.


ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DES ECHECS

Fait à Paris le

03 MAI 2016

 LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

SE

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Realise	Cible	Realise	Cible	Realise	Cible	Realise	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	58468	57414	62000	63000	64000		
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0		
	Nombre total de licences et d'ATP	58468	57414	62000	63000	64000		
	Nombre et taux de licences féminines	11137 (19,05%)	12645 (22,02%)	15750 (25,4%)	16000 (25,4%)	16500 (25,78%)		
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)		
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	2306 (3,94%)	4134 (7,2%)	(%)	(%)	(%)		
Promouvoir la figure financière et l'efficacité des fédérations sportives	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	307	0				
	Solidité financière	6,71	0	0				
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	Rang sportif de la France	4	6	3				
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	Taux de suivi médical complet - SHN	%	%	%	%	%		
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	%	%	%	%	%		
Emplois d'avenir	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0				
Lettres de missions signées dans CTS-Web	Nombre et taux de lettres de missions signées	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)		

Objectifs partagés	Indicateur	N-2		N-1		N		N+1	
		Realise	Cible	Realise	Cible	Realise	Cible	Realise	Cible
Stabiliser le Haut Niveau Adultes	Rang de la France		3e		3e		3e		3e
Reserrer les Pôles Espoirs	Nombre de médailles internationales Jeunes		2		3		3		3
Augmenter la pratique scolaire	Nombre et % de licenciées féminines		15750		16000		16000		16000
Renforcer la pratique scolaire	Nombre de licences B moins de 10 ans		18500		18750		19000		19000
Rayonnement international	Nombre d'élus internationaux (Européens et FIDE)		3 élus		3 élus		3 élus		3 élus

SE

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Stabiliser le Haut Niveau Adultes	74 000 €	14 500 €	5 000 €	69 000 €
Action 1	74 000 €	14 500 €	5 000 €	69 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	74 000 €	14 500 €	5 000 €	69 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	39 000 €	7 500 €	7 500 €	31 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	39 000 €	7 500 €	7 500 €	31 500 €
Augmenter la pratique scolaire	39 000 €	7 500 €	7 500 €	31 500 €
Action 1	19 500 €	4 000 €	4 000 €	15 500 €
Structuration fédérale	19 500 €	4 000 €	4 000 €	15 500 €
Reserrer les Pôles Espoirs	19 500 €	4 000 €	4 000 €	15 500 €
Action 1	126 000 €	24 000 €	13 500 €	112 500 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	126 000 €	24 000 €	13 500 €	112 500 €
TOTAL	258 500 €	50 000 €	30 000 €	228 500 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

€

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

30 000 €

SE



Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte.

N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ECHECS

BP 10054

78185 SAINT QUENTIN EN YVELINES

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)	
RIB	30004	01797	00010026639	42	BNP PARIBAS ELANCOURT TEMPL.	(01797)
IBAN	FR76 3000 4017 9700 0100 2663 942			(6)	BIC: BNPAFRPPSQY (7)	

(1) Code de BNP Paribas

(2) Code de votre agence d'origine

(3) Votre numéro de compte

(6) International Bank Account Number

(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires

(5) Agence BNP Paribas

(7) Bank Identifier Code